

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le



ID : 079-200041317-20220207-C__61_02_2022-DE

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 31 janvier 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 07 février 2022

GESTION DES DÉCHETS - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BASSIN TAMPON SUR LE SITE DU VALLON D'ARTY - CONSULTATION DES ENTREPRISES DE TRAVAUX

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Méлина TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Jacques Billy à Claude BOISSON, Yamina BOUDAHMANI à Florent SIMMONET, Sophie BOUTRIT à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Anne-Lydie LARRIBAU à Christine HYPEAU, Alain LECOINTE à Séverine VACHON, Sophia MARC à Johann SPITZ, Marie-Paule MILLASSEAU à Lydia ZANATTA, Lucy MOREAU à Christian BREMAUD, Richard PAILLOUX à Nadia JAUZELON, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Yvonne VACKER à Lucien-Jean LAHOUSSE, Florence VILLES à Elmano MARTINS.

Titulaires absents :

Sécolène BARDET, Sophie BROSSARD, Elisabeth MAILLARD, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Philippe TERRASSIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 7 FÉVRIER 2022

GESTION DES DÉCHETS - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BASSIN TAMPON SUR LE SITE DU VALLON D'ARTY - CONSULTATION DES ENTREPRISES DE TRAVAUX

Monsieur **Dominique SIX**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'avis de la DREAL en date du 10 février 2021 ;

Le site du vallon d'Arty sur la commune de Niort est un centre de valorisation des déchets construit autour d'un ancien centre de stockage de déchets non dangereux. Ce centre de stockage a été exploité de 1970 à 2003 et est aujourd'hui réhabilité et recouvert de terre végétale.

Les eaux pluviales collectées sur une partie du site rejoignent actuellement un point bas pour ensuite s'évacuer via les drains de fond de collecte des lixiviats de l'ancien centre de stockage.

Courant 2021, le cabinet IRH Ingénieur Conseil a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la modification du réseau d'eaux pluviales et la création d'un dispositif de tamponnage. (*Décision n°D235-06-2021*).

Conformément à l'Arrêté préfectoral n°5727, les objectifs principaux de l'opération sont les suivants :

- ✓ Réaliser la déconnexion des eaux pluviales des zones concernées du site : centre technique et partie de la compostière ;
- ✓ Diriger les eaux pluviales vers un déshuileur-débourbeur et un bassin tampon de stockage ;
- ✓ Réaliser un dispositif de rejet au milieu naturel.

A ce stade de la prestation du cabinet IRH, l'avancement du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) permet à la CAN de lancer en 2022 la consultation pour les travaux de construction d'un bassin tampon des eaux pluviales du site du Vallon d'Arty.

Ce marché comprendra les prestations suivantes : travaux préparatoires, réseaux, poste de relevage, réalisation du bassin, électricité/automatisme, aménagements.

L'estimation des travaux est de **291 000 € HT**.

Les crédits nécessaires pour réaliser l'opération sont inscrits au budget principal.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le lancement de la consultation,

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les marchés à l'issue de la procédure de passation ainsi que les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Dominique SIX

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le



ID : 079-200041317-20220207-C__61_02_2022-DE

Vice-Président Délégué